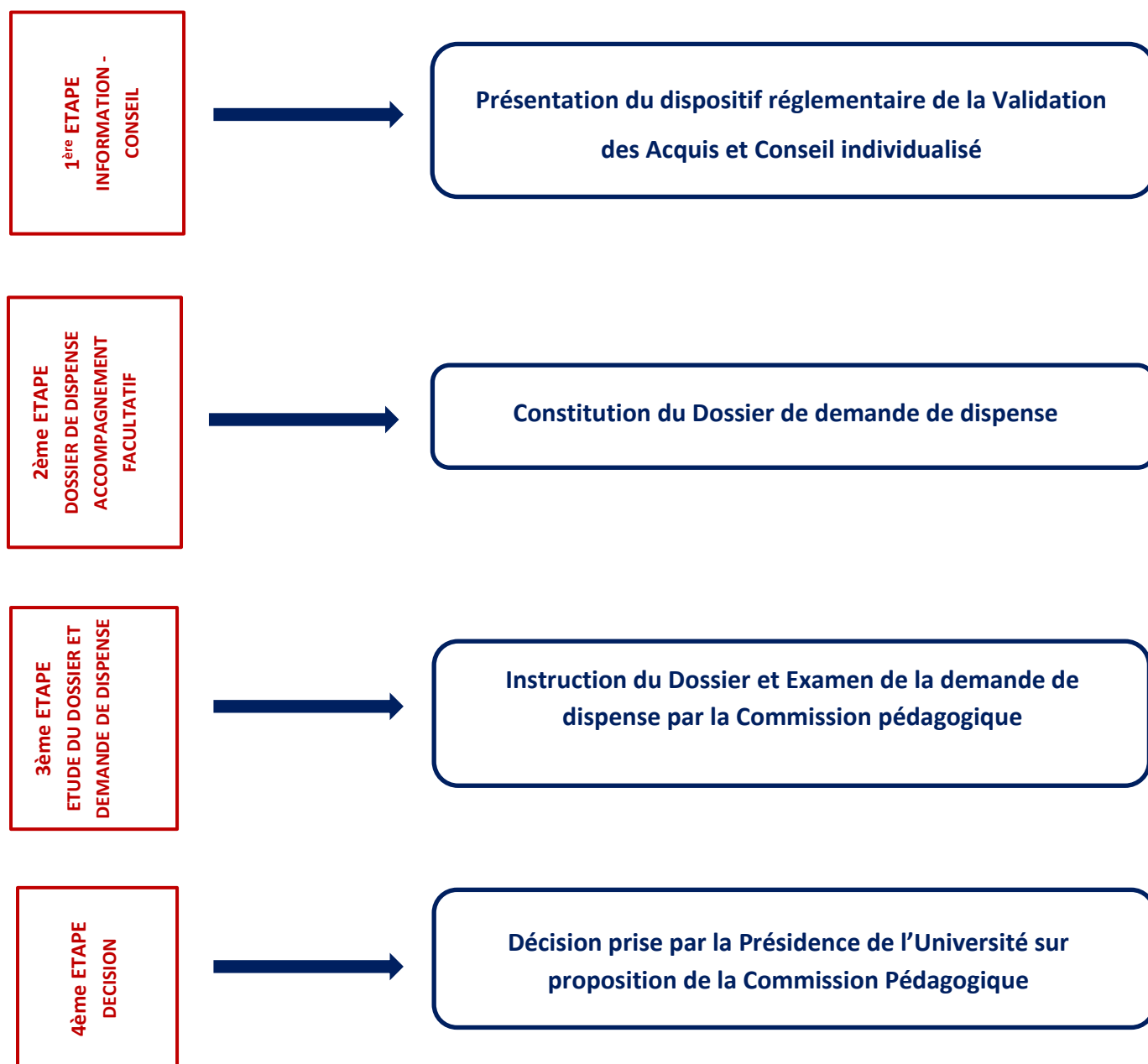




PROCEDURE Validation des Acquis Professionnels (VAP)



ATTENTION

Cette procédure est en lien avec la reprise d'études et parallèle à la candidature en formation.

Une seule session par année universitaire

Cette procédure ne concerne pas les diplômes d'Ingénieur et les diplômes universitaires (DU/DIU)



PROCEDURE Validation des Acquis Professionnels (VAP)

Rentrée 2020 / 2021

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université de Limoges du 27/09/2019

TARIF UNIQUE

Instruction et Examen du dossier de Validation des Acquis Professionnels	105 €
--	-------

CALENDRIER

Dépôt du Dossier	<ul style="list-style-type: none">✓ Constitution du dossier de Demande de dispense au titre de l'année 2019-2020	De Avril à Mai 2020
Etude du dossier	<ul style="list-style-type: none">✓ Instruction du Dossier✓ Examen de la demande par la Commission pédagogique	De Juin à Juillet 2020
Notification et arrêtés	<ul style="list-style-type: none">✓ Proposition de la Commission pédagogique✓ Arrêté de la Présidence	De Juillet à Septembre 2020